

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

SCRUTIN MORT-NÉ

Un étranger qui arriverait parmi nous aurait, à coup sûr, peine à croire qu'aujourd'hui même, à Lyon, dans le département du Rhône et dans un grand nombre de nos départements, des élections municipales doivent avoir lieu.

Le calme plat, pour ne pas dire l'indifférence, est tout aussi profond qu'il y a huit jours.

Cependant les électeurs sont très désireux de conquérir leurs franchises communales et d'affirmer leurs droits. Mais dans les régions gouvernementales, on semble prendre à tâche de déconcerter l'opinion et de décourager les bonnes volontés.

La nouvelle loi municipale va prochainement être discutée à la Chambre. Il eût paru logique de discuter en même temps que les attributions des conseils municipaux, celles des maires et de faire immédiatement après des élections générales. Le corps électoral se serait trouvé en présence d'une situation claire et correcte. On aurait ainsi évité de la surmener et de l'étonner. On s'explique mal que le gouvernement hâte l'élection d'un certain nombre de maires à la veille même du jour où il va accroître leur prestige et leurs pouvoirs.

Quant aux élections municipales complémentaires, nécessitées par des vacances de conseillers, il eût été convenable de ne pas prendre les électeurs à la gorge.

Il est certain qu'à Lyon, l'arrêté préfectoral convoquant brusquement les électeurs à une date trop rapprochée, n'a pas permis aux comités d'arrondissements ou de sections de provoquer en temps utile des réunions électorales, et de faire choix de candidats.

On peut attribuer à cette cause une grande partie des abstentions si nombreuses qui ont signalé le premier tour de scrutin. C'est toujours faire une mauvaise besogne que d'enrayer le mouvement de l'opinion et de mettre des entraves à la manifestation de la vie publique.

Les différents comités radicaux-socialistes font valoir, — nous le savons — diverses raisons pour expliquer leur rôle expectant dans la lutte.

Si bonnes soient-elles, elles ne nous ont qu'imparfaitement convaincu. Nous regrettons qu'au moment de la discussion du projet de loi municipale,

les électeurs n'aient pas formulé un programme des revendications communales. Les députés qui parleront devant la Chambre au nom de nos franchises municipales, y auraient puisé une autorité et une force plus grandes.

C'est ce qu'a saisi le comité républicain radical-socialiste du XVIII^e arrondissement de Paris.

Il est évident que la nomination d'un conseiller municipal, aussi bien à Paris qu'à Lyon, ne saurait modifier la composition du Conseil. La question n'était pas d'augmenter d'une unité de plus tel ou tel parti. Mais il était urgent de permettre aux électeurs de se compter sur la valeur des programmes en présence.

Le comité de Montmartre a donc élaboré un programme contenant les revendications politiques, économiques et municipales qu'il compte voir triompher.

Parmi les articles du programme économique, citons :

« Art. 2. Reconnaissance de la personnalité civile aux chambres syndicales. — Art. 5. Admission des groupes ouvriers aux adjudications publiques (fournitures et travaux) ; crédit au travail. — Art. 6. Création de caisses de retraite pour les vieillards et les invalides du travail. — Art. 7. Allocations aux chambres syndicales pour la création d'écoles d'apprentissage. — Art. 8. — Révision de la loi sur les prud'hommes. »

La plupart des articles du mandat économique, comme ceux du mandat politique, relèvent surtout du législateur, mais il ne faut pas oublier que le conseiller municipal est appelé à être délégué sénatorial et qu'à ce titre il a une mission politique, législative à remplir.

Le mandat municipal réclame : « l'autonomie communale, c'est-à-dire la commune maîtresse de son administration, de ses finances, de sa police, dans la limite des intérêts compatibles avec l'unité nationale ; — Refus absolu d'accorder des traitements ou subventions à toute œuvre qui, de près ou de loin, touche à un culte quelconque ; — Publication des séances du conseil ; ses séances rendues publiques ; — Pas d'emprunt municipal, ou dans le cas d'urgence absolue, nécessité pour le conseiller de consulter ses électeurs. »

Tels sont les principaux articles de ce programme qui, certes, aurait rallié la majorité des électeurs lyonnais, comme

il ralliera indubitablement les électeurs de Montmartre.

La démocratie lyonnaise est assez riche en hommes d'intelligence et de cœur, pour n'avoir que l'embarras du choix des candidats le jour où elle voudra s'affirmer sur un programme bien défini.

Elle n'aurait pas alors le chagrin d'assister à des élections dont on semble à plaisir chasser toute idée, toute raison et toute sanction.

FRÉDÉRIC COURNET.

DEPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

LES JOURNAUX

Paris, 22 avril.

Le XIX^e Siècle proteste contre l'établissement du vote obligatoire.

— La République française blâme les autonomistes qui veulent annuler l'Etat en divisant, brisant, désarticulant le pouvoir central.

— Le Journal des Débats, après avoir constaté le peu d'animation de la session des conseils généraux, en conclut que le pays a actuellement sinon de l'indifférence pour la politique, du moins un goût marqué pour le repos.

Parlant ensuite des vœux émis contre la loi sur l'enseignement, le Journal des Débats déclare que les conseils généraux, en les émettant, ont outrepassé leurs droits.

— La Paix dit qu'il y a une notable détente dans la situation politique, aucune question gouvernementale ou ministérielle ne préoccupe le pays.

Les Chambres peuvent se consacrer entièrement aux affaires.

— Le Napoléon dit que la lettre du prince Victor n'a été ni dictée ni inspirée par son père et qu'elle est simplement l'expression concertée entre eux de leur accord absolu.

— Le Mot d'Ordre appelle l'attention du gouvernement sur l'extension que prend l'influence de M. Lavigerie à Tunis. Il craint que la liberté religieuse des indigènes ne soit pas respectée. Il montre le danger de créer en face du fanatisme musulman une agitation religieuse, et finalement demande que M. Lavigerie soit renvoyé à ses auteurs.

Plusieurs journaux s'occupent de la question de la mer intérieure du Sahara et ils s'accordent à dire qu'il est du devoir de tout Français d'aider à la réussite de cette entreprise aussi utile et plus française que le percement de l'isthme de Suez ou de l'isthme de Panama.

— La Vérité félicite le gouvernement de s'être prononcé contre le cumul en écartant du poste de M. Bertin tous les candidats siégeant au Sénat.

— Le Paris dit que le chiffre considérable des abstentions signifie que le pays est las et découragé.

— La Liberté dit que le calme de la session des Conseils généraux a prouvé que le pays était las des agitations et des luttes

politiques ; ce doit être une leçon pour tous au moment de la rentrée de la Chambre.

— L'Union prétend qu'en droit, l'enseignement est une loi d'administration, et que les conseils généraux avaient le droit de discuter la loi nouvelle.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 22 avril.

Réorganisation de la Tunisie
Le conseil des ministres, tenu dans la matinée, sous la présidence de M. Grévy, s'est occupé de la question de la réorganisation de l'administration en Tunisie.

M. Grévy a signé les décrets rattachant aux ministères compétents les divers services de la Tunisie ; toutefois, les ministres ne communiqueraient avec M. Cambon que par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères.

Ces décrets paraîtront demain à l'Officiel.

M. Humbert a reçu la mission d'étudier l'organisation judiciaire et l'établissement d'un tribunal français en Tunisie mais dont le fonctionnement n'impliquera pas l'abrogation des capitulations.

Les publications obscènes

M. le garde des sceaux a soumis à la signature de M. le président de la République, le projet relatif à la répression des publications obscènes.

Vœux des Conseils généraux

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'annulation des vœux émis par les assemblées départementales relativement à l'application de la loi sur l'obligation de l'enseignement primaire.

Partout les préfets ont opposé la question préalable, conformément aux instructions qui leur avaient été données par le ministre de l'intérieur.

Les Circulaires du Général Billot

Paris, 22 avril

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire concernant les recommandations que des militaires de tous grades lui ont fait parvenir par l'intermédiaire de personnes n'appartenant pas à l'armée. Le général Billot informe ses subordonnés que défense leur est faite d'avoir recours à n'importe quelle influence latérale et que des mesures disciplinaires très sévères seront prises à l'égard de ceux qui enfreindront ces prescriptions. A vrai dire, cette interdiction n'est pas nouvelle, car dans sa récente circulaire et pour ne parler que de la période écoulée depuis 1870, le ministre de la guerre rappelle les circulaires de ses prédécesseurs en date des 28 juin 1871, 4 janvier 1873, 9 novembre 1877, 30 juin et 4 décembre 1880, qui visaient toutes le même abus et la même prohibition.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer une circulaire aux chefs de corps au sujet des manœuvres de brigade avec cadres. Ces manœuvres seront exécutées, en 1882, avant les manœuvres d'automne.

Le ministre prescrit de faire les manœuvres d'infanterie de préférence sur les terrains où devront être exécutées les manœuvres d'automne, lorsque, toutefois, les distances ne seront pas trop considérables. Afin de connaître les prévisions de la dépense, le ministre prie les chefs de corps de lui envoyer pour le 1^{er} mai, en même temps que leurs programmes, les renseignements suivants : 1^o Le nombre des officiers supérieurs, des officiers subalternes, des hommes et des chevaux prenant part à chaque manœuvre ; 2^o pour chacun, le nombre des journées de déplacement en sus des cinq jours réglementaires des manœuvres ; 3^o Les distances kilométriques à parcourir en chemin de fer, aller et retour, pour les officiers, les hommes et les chevaux.

Le général Billot se réserve de faire modifier au besoin quiconque programmes dans le cas où l'ensemble des dépenses dépasserait les crédits alloués pour ces exercices. Tous les hommes de troupe prenant part à ces manœuvres, auront droit à une indemnité journalière de 2 fr. et deux voitures à bagages seront affectées à chaque brigade d'infanterie.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

Paris, 22 avril.

La commission chargée par le préfet de la Seine d'étudier les moyens de concilier à la fois les intérêts de la Ville et l'admission facile des associations ouvrières aux grands travaux publics a terminé ses études et doit entendre prochainement la lecture du travail du rapporteur.

En attendant, M. Floquet s'attache à faciliter autant que possible l'accès des adjudications aux associations syndicales ouvrières. Ainsi, dans l'adjudication des travaux de charpente de l'école de la rue Parmentier, l'association syndicale des ouvriers charpentiers a été déclarée adjudicataire avec 23 0/0 de rabais.

INTÉRIEUR

Paris, 22 avril.

A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que M. Maggan est promu colonel de cavalerie ; M. de Villeneuve de Vitry est promu lieutenant-colonel, et MM. de Fontaine, Diéterlen, Ramotowski, Gourdin et Delort sont promus chefs d'escadron.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Le vœu déposé hier par les membres conservateurs du conseil général contre la loi du 29 mars a donné lieu à un vif débat. Le public ayant manifesté sa désapprobation pour la question préalable, demandée par le préfet, celui-ci a menacé de faire évacuer la salle.

M. de Larenty a répliqué qu'il appartenait au président seul de faire une pareille menace.

Après trois heures d'une discussion à laquelle ont pris part MM. de Larenty, Giroudais et Laisant, la question préalable a été repoussée par 26 voix contre 23.

LA MAIRIE DE PARIS

M. Goblet a adressé au préfet de la Seine et au préfet de police le projet sur la mairie de Paris, les priant de le lui retourner avec leurs observations respectives.

LOI SUR LES SOCIÉTÉS

La commission extra-parlementaire qui s'occupe des modifications à apporter à la loi de 1869 sur les sociétés s'est réunie ce matin au ministère de la justice, sous la présidence de M. Bozérian. Elle a définitivement arrêté les garanties de publicité à imposer aux sociétés en formation.

OBSEQUES DE M. DE BOURGOING

Ce matin à 10 heures ont lieu les obsèques de M. de Bourgoing député. La chambre était représentée par MM. Martin Nadaud, Gavini, Hentjens et Le Provost de Launay.

INCIDENT PARLEMENTAIRE

Une entrevue a eu lieu aujourd'hui entre M. Brisson et M. Goblet. Il paraît qu'une altercation très violente s'est élevée entre le président de la Chambre et le ministre de l'intérieur.

MAGISTRAT DEVENU FOU

On a annoncé que le premier président d'une Cour de province venait d'être enfermé dans une maison de santé à la suite d'un accès d'aliénation mentale. Le fait est exact, le magistrat en question est M. Sauterail, premier président de la cour d'Amiens.

VOL A L'HOTEL DES POSTES

L'auteur présumé du vol commis à l'Hotel des Postes aurait été arrêté. Ce serait un employé de l'administration, M. Macé, le chef de la police de sûreté, a fait preuve de perspicacité et de subtilité.

ÉPIDÉMIE A LA MAISON SAINT-DENIS

L'administration de la Légion-d'Honneur vient d'être obligée, à la suite d'une épidémie de diphtérie et de fièvre typhoïde, de licencier les plus jeunes élèves de la maison Saint-Denis.

L'insalubrité de cet établissement est attribuée à l'infection de la Seine. Il est à craindre qu'un licenciement absolu ne soit bientôt nécessaire.

LE BANQUET DE TOULOUSE

Un banquet de 200 couverts a été offert hier à M. Constans par les francs-maçons de Toulouse.

Plusieurs discours et un toast de M. Constans ont été prononcés. Il ont été suivis d'une quête fructueuse au bénéfice du son des écoles laïques.

MOUVEMENT MILITAIRE

M. le général de division Lebeyre, membre de la commission de révision des lois militaires, a été nommé membre de la commission mixte des travaux publics, en remplacement de M. le général de division Ducrot, passé dans la section de réserve.

M. le général de division de Gallifet, commandant le 42^e corps d'armée, président au comité consultatif de cavalerie, a été désigné pour procéder, en 1882, à l'inspection générale de l'Ecole d'application de cavalerie, de la section de cavalerie de l'Ecole spéciale militaire et du manège de l'Ecole supérieure de guerre.

M. le général de division baron de Launay a été nommé au commandement vacant de la 5^e division d'infanterie (3^e corps d'armée), à Paris.

M. le général de brigade Bonie a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 14^e corps d'armée, à Valence, en remplacement de M. le général Boulanger.

Faustillon du RÉVEIL LYONNAIS

83

LES DEUX MÈRES

Par Mlle RICHENOUR

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

— Ce n'est pas un médecin, mais une sage-femme qui a assisté madame la marquise, répondit madame Burel. C'est M. de Perny, le frère de madame la marquise, qui l'a amenée de Paris.

— Vous l'avez vue cette sage-femme ?

— Sans doute ; elle est restée cinq ou six jours au château.

— N'était-ce pas une femme-jeune encore, grande, assez jolie, ayant les cheveux noirs, les joues colorées, de grandes yeux très-brillants, et entièrement vêtue de noir ?

— C'est parfaitement cela, monsieur. Je vois que vous la connaissez.

L'agent venait de retracer, d'après ses notes, le signalement de la dame Trélat, c'est-à-dire de Solange, la complice du crime d'Asnières.

Enchantée de causer avec un monsieur de Paris, et sans songer à s'étonner qu'il fût si curieux, la femme du jardinier raconta à Morlot tout ce qu'elle savait.

Après avoir entendu ce récit, il ne

pouvait plus exister le moindre doute, dans l'esprit de Morlot. Il avait acquis la certitude complète.

Cet enfant, qui était né soi-disant au château de Coulange, était bien l'enfant de Gabrielle Liénard, l'enfant volé à Asnières dans la nuit du 19 au 20 août.

Il n'avait pas seulement une preuve, il en possédait un monceau. Et toutes, de la première à la dernière, liées ensemble, formant un tout, faisaient sortir de l'ombre l'éclatante vérité.

Ce n'était, il est vrai, que des preuves morales basées sur des déductions ; mais comme il était facile de les transformer en preuves matérielles !

Pour cela, se disait l'agent de police, il n'y a que cette simple question à poser à la marquise ou à son frère : Quel est le nom de la sage-femme qui a été amenée au château de Coulange au moment de l'accouchement ?

Vingt minutes plus tard, quand Morlot se retrouva seul sur le chemin au bord de la Marne, il se redressa fièrement. Dans son regard illuminé il y avait l'orgueil du triomphe.

— Enfin, s'écria-t-il d'une voix rauque, je tiens les coupables.

Et il respira bruyamment.

Au bout d'un instant, il lui vint tout à coup une pensée qui le fit tressaillir, et aussitôt son front s'assombrit.

On venait de lui faire encore l'éloge du marquis et de la marquise. Au château de Coulange comme à Paris, on appelait cette dernière la bonne marquise et la mère des malheureux.

L'agent de police sentait en lui une angoisse inexplicable.

Pensif, les yeux fixés à terre, il prononça lentement ces mots :

— Est-elle complice du crime ou bien est-elle aussi une victime ?

VI

LE DEVOIR

Le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, l'agent de police était de retour à Paris.

Après tant de vaines recherches, après s'être donné tant de peine pour ne récolter que des déceptions, il voyait enfin sa longue patience récompensée et ses efforts couronnés par le succès.

Il n'était pas seulement sur la trace des coupables, ce qui déjà eût été beaucoup pour lui, il les avait découverts, non pas tous, mais les principaux, ceux qui avaient payé pour commettre le crime.

Et ce n'était pas tout : en même temps il venait de retrouver l'enfant de Gabrielle. Il n'avait qu'un mot à dire, une accusation à porter, et au bout de quelques jours, à la suite d'un double procès civil et criminel, qui aurait un immense retentissement, l'enfant volé à Asnières serait rendu à sa mère.

Morlot voyait tout cela, et la réputation que cette cause célèbre allait lui faire. Certes, jamais, dans ses pensées ambitieuses, il n'avait rêvé un pareil triomphe.

Le contentement de pouvoir se dire : Je suis habile, adroit, et la joie de son succès devaient l'éblouir.

Eh bien non, ni ce contentement, ni cette joie n'étaient complets. Morlot avait longtemps réfléchi, médité, et il était sous le coup d'une grande perplexité.

Au lieu de rentrer à Paris avec l'air superbe du triomphateur, il était soucieux et plus sombre qu'il ne l'avait jamais été.

Homme du devoir, ce qu'il avait à faire était tracé ; mais devant lui se dressait une femme jeune et belle, la marquise de Coulange, la protectrice

des pauvres, des orphelins, de tous les déshérités, dont partout, à Coulange, à Miéran et ailleurs, le nom était acclamé et béni.

Et en face de cette apparition, qu'il essayait vainement de repousser, l'agent de police restait indécis, ayant d'un côté le devoir impérieux qui le poussait, de l'autre une terreur inconnue qui s'emparait de lui et l'arrêtait.

A chaque instant il répétait :

— Est-elle coupable ? Est-elle victime ?

Il s'étonnait de sentir en lui de la pitié pour cette jeune femme riche, qu'il n'avait jamais vue, une pitié assez grande pour le rendre hésitant et empêcher de parler trop haut une voix extérieure qui lui disait : Gabrielle souffre, tu dois lui rendre son enfant, tu l'as promis !

Quand, avant de rentrer chez lui, Morlot passa devant la préfecture de police, il s'arrêta et resta un moment immobile, les yeux mornes, ayant l'air de rêver.

— Non, murmura-t-il, pas encore. Et il poursuivit son chemin.

Maintenant, cet homme intègre et juste, qui n'avait jamais transigé avec sa conscience, ce luitier acharné contre le mal, cet homme avait des scrupules pour accomplir son devoir, comme un autre pour commettre une mauvaise action.

C'est dans cette situation, ayant dans la tête toutes sortes de pensées confuses et contradictoires, qui se heurtaient tumultueusement, qu'il arriva chez lui.

Il embrassa sa femme silencieusement, mit sa canne dans un coin, accrocha son chapeau à une païère, et s'assit sans avoir prononcé une parole.

Mélanie le regardait avec surprise. Elle s'était assise à côté de lui, mais elle n'osait pas l'interroger.

Cependant, au bout d'un instant, il lui dit :

— Ce sont de bons parents, ces Blaisois de Coulange ; ils m'ont fait une véritable fête. J'ai couché à Miéran et j'y ai déjeuné ce matin. La famille va bien ; toutes les personnes que j'ai vues m'ont demandé de tes nouvelles.

— Sous ce rapport, tu es satisfait de ton voyage ?

— Très satisfait.

— Et, pour le reste ? l'interrogea-t-elle d'une voix hésitante.

Il garda le silence.

— Ainsi, reprit-elle, c'est encore une déception.

Morlot fit un mouvement brusque. Puis, la regardant avec un air singulier :

— Mélanie, dit-il lentement, Gabrielle n'a pas été trompée par son cœur ; c'est bien son fils, l'enfant volé à Asnières, qui porte le nom d'Eugène de Coulange.

Mélanie parut interdite.

— Es-tu sûr, mon ami, es-tu bien sûr ? balbutia-t-elle.

— Comme je suis sûr que c'est en ce moment le jour qui nous éclaire.

— Ainsi, tu as des preuves ?

— Des preuves ! J'en ai trop et elles sont accablantes, terribles. Sous leur poids, continua-t-il avec un accent étrange, moi-même je suis comme ébranlé. Ecoute : j'ai vu l'acte de naissance de l'enfant. Il est bien dit que l'enfant est né du marquis et de la marquise de Coulange. Cette déclaration constitue déjà, à elle seule, un petit crime qui vaudra à son auteur un certain nombre d'années de travaux forcés. Qui a fait cette fautive déclaration ?

— Sothène de Perny, le frère de la marquise de Coulange. Cette déclaration dit encore que l'enfant est né le 20 août à cinq heures du matin, tu entends, Mélanie, le 20 août !

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 22 avril.

L'Officiel d'aujourd'hui publie le mouvement suivant :

M. Barbier, président de chambre à la Cour de cassation, est nommé procureur général près la Cour de cassation. M. Caudoin, conseiller à la Cour de cassation, est nommé président de chambre à la même Cour.

Cour d'Aix. — M. Ponthier, substitut du procureur d'Aix, est nommé conseiller à la Cour de cette ville. M. Eury, substitut du procureur de la République à Aix, est nommé substitut du procureur général d'Aix. M. Mamary, substitut du procureur de la République à Brignoles, est nommé substitut à Aix. M. Beguery, juge suppléant à Grasse, est nommé substitut à Brignoles. M. Thibault, procureur à Chalon-sur-Saône, est nommé substitut à Nice. M. Girard, substitut à Nice, est nommé président du tribunal de Mâcon.

Cour de Nîmes. — M. Jaffard, avocat, est nommé substitut à Marvejols; M. Dumery, avocat, est nommé juge suppléant à Nîmes.

Cour de Montpellier. — M. Villalongie, vice-président à Perpignan, est nommé conseiller à Montpellier; M. Durand, substitut à Perpignan, est nommé juge à Perpignan; M. Vallier-Colombier, juge d'instruction à Perpignan, est nommé vice-président à Perpignan; M. Vacquier, substitut à Prades, est nommé substitut à Perpignan; M. Ricateau, avocat, est nommé substitut à Prades.

Algérie. — Sont nommés juges de paix : M. Galtier, juge de paix à Boghari, est nommé à Sétif; M. Joulivier, juge de paix à Kouchella, est nommé à Boghari; M. Charreux, suppléant à Millanah, est nommé à Kouchella; M. Bournau, juge de paix à Tiarret, est nommé à Cherchell; M. Court, juge de paix à Djelfa, est nommé à Tiarret; M. Nicoud, administrateur à Djennat, est nommé à Djelfa; M. Gey, juge de paix à Milah, est nommé à Soukarras; M. Arsonneau, suppléant à Azeffou, est nommé à Milah; M. Lousteau, juge de paix à Cherchell, est nommé à Mostaganem.

ALGERIE & TUNISIE

Mise en liberté de Taieb-Bey

Tunis, 22 avril.

Ce matin, sur l'ordre du bey, les soldats chargés de la garde de Taieb-Bey ont été relevés par Larbyzarouk, qui a apporté au prince prisonnier une ordonnance beylicale lui rendant la liberté.

Peu après, Taieb-Bey a quitté l'appartement qui lui a servi de prison et s'est rendu chez son frère pour le remercier.

Ce devoir accompli, le prince s'est rendu au palais Marsa, où il habitera désormais. Dans l'après-midi, il doit se rendre chez le ministre résident, pour lui exprimer sa reconnaissance, car c'est grâce aux démarches faites par M. Cambon qu'il doit son élargissement. Taieb-Bey a promis à son frère de renoncer à certains personnages de son entourage qui, avant son incarcération, avaient intrigué pour détruire le bey.

ETRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 22 avril.

Il y a eu un combat sérieux aux environs de Oranovac.

Les insurgés ont attaqué les troupes. Après un combat qui a duré plusieurs heures et auquel l'artillerie des forts et des vaisseaux de ligne a pris part, ils ont été rejetés du côté du Monténégro.

La nouvelle de ce retour offensif des insurgés, que l'on croyait réduits à l'impuissance, a produit ici une très vive impression.

ITALIE

Le traité de commerce

Rome, 22 avril.

M. Marescotti a été nommé rapporteur de la commission du traité franco-italien, avec mandat de faire un rapport favorable.

L'adoption du traité est certaine. La commission a déjà beaucoup avancé la travail; demain aura lieu une troisième séance au cours de laquelle le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce sera entendu.

Chemin de fer du Saint-Gothard L'inauguration du chemin de fer du St-Gothard est fixée au 21 mai.

ANGLETERRE

Le traité de Commerce

Londres, 22 avril.

Le secrétaire de la chambre de commerce de Londres a reçu des lettres de Paris, Bordeaux et Lyon, lui annonçant qu'au sujet de l'ouverture des chambres françaises des motions seront déposées en faveur de la reprise des négociations du traité de commerce.

Une de ces motions sera présentée par un membre influent du cabinet Gambetta.

Retour de M. Parnell

Londres, 22 avril.

Le Standard apprend que M. Parnell est arrivé jeudi à Londres, qu'il est reparti hier pour Dublin et que demain, conformément à sa promesse, il réintègrera la prison de Kilmainham.

SUISSE

Adoption du traité Franco-Suisse

Berne, 22 avril.

Le conseil national a adopté, par 104 voix contre 2, le traité de commerce franco-suisse.

ÉGYPTÉ

Amir égyptien

Le Caire, 22 avril.

On a fait, aujourd'hui, de nouvelles arrestations, ce qui élève à 50 environ le nombre des officiers prisonniers.

Depuis que l'Égypte a renvoyé à la Porte les demandes de l'Égypte, aucune action diplomatique n'a été exercée ici relativement à la question d'Assab.

ÉTATS-UNIS

New-York, 22 avril.

Un désastreux cyclone est passé sur la ville de Brooklyn, dans le New-Jersey.

Une partie des habitants ont été déménagés. Sept personnes sont mortes et vingt blessées.

PERSE

La peste en Perse

Constantinople, 22 avril.

Un rapport du consul de Tauris, daté du 14 avril, signale l'apparition d'une épidémie ressemblant à la peste, au village d'Ouzoundir, dans le Kurdistan persan, sur la route qui conduit à Kerkela, le célèbre cimetière persan.

Les autorités prennent, sur la frontière, toutes les mesures de précaution nécessaires.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

GRÈVE DES MÉTALLURGISTES

Rive-de-Gier, 22 avril.

Mon cher Directeur,

La grève des métallurgistes de Rive-de-Gier est terminée sans aucun avantage pour eux, sans aucune concession de la part des patrons.

Je vous ai déjà dit les motifs qui ont déterminé l'échec de nos pauvres grévistes, je n'y reviendrai pas; j'ai tout lieu de croire que la leçon qu'ils ont reçue leur profitera et qu'à l'avenir ils sauront prendre leurs mesures.

De tous côtés, des témoignages de sympathie leur sont adressés : de Lyon, de St-Etienne, etc.

Les grévistes en sont reconnaissants, mais il est trop tard aujourd'hui.

Le citoyen Beaussez, de la métallurgie lyonnaise, leur envoie tous les vœux de la corporation et leur propose une réunion à leur bénéfice pour dimanche, à Lyon; ce sera un acte de solidarité ouvrière dont les lyonnais ne sont pas avares.

Si cette réunion a lieu, le produit sera appliqué aux victimes de la grève, car il y a des victimes.

Le secrétaire de la chambre syndicale, le citoyen Bonnaud, entre autres, excellent ouvrier, a été jeté à la porte de l'usine Délassieux; d'autres sont dans les mêmes conditions.

Demain, dimanche, à trois heures, dans la salle de la Rotonde, à lieu le concert conférence dont je vous ai parlé en voici le programme :

A trois heures conférence par les citoyens Rondet, secrétaire général des chambres syndicales de Saint-Etienne; Delange, ouvrier forgeron, et Henry Lapeyre.

Concert donné avec le concours d'amateurs de la ville et d'artistes de St-Etienne.

M. Bonaud, propriétaire, directeur de l'Eldorado de St-Etienne, a bien voulu accorder aux grévistes le concours de Madame Guillon, chanteuse de genre, dont le talent est connu, et dont la réputation n'est plus à faire.

M. Villard, l'excellent baryton du même établissement se fera également entendre. M. Viard est un ancien élève du Conservatoire de Paris.

Mme Guillon chantera entre autres l'Ange du printemps et Mignon revêt sa patrie.

M. Viard chantera les Ouvriers de la pensée et la Guerre et la Paix.

De plus, ces deux excellents artistes chanteront un duo : Vengeons notre mère, qui a eu tant de succès à Lyon et tout récemment à Saint-Etienne.

On nous annonce également deux chanteuses excentriques qui ont consenti à prêter leur généreux concours.

Grand bal à sept heures.

Je vous enverrai le compte rendu de cette fête ouvrière qui promet d'être brillante et productive pour nos malheureux ouvriers.

Henry LAPEYRE.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

La situation est toujours la même pour les ouvriers de la maison Baboin.

Souscription en faveur des grévistes.

Versé entre les mains du trésorier par le citoyen Zenzimir, pour les ouvriers de la maison Foy 6 fr. 25; par le citoyen Dufour pour la maison Ricannet, 11 fr. 25; par les ouvriers de la maison Buisson frère, 15 fr. 20 cent. par les citoyens Bruyère, T. et Volland, pour la maison Rossillon, 21 fr. 50; un ennemi des exploiters, 1 fr.; par les ouvriers de la maison Garnier, 9 fr. 70; par les ouvriers de la maison Poncet, 2 fr. 25; par le citoyen Vedrine, pour la maison Escoffier, 8 fr. 20; par les citoyens Battillard et Fassola pour la maison Mège, 6 fr.; par les ouvriers de la maison Gabert, 11 fr.; par le citoyen Rocher pour la maison Gay, 5 fr. 05; par les ouvriers de la maison Marion, 8 fr. — Total, 105 fr. 45.

Total à ce jour, 343 fr. 20.

Pour la Commission.

Le Secrétaire, BERTON.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

de Rive-de-Gier

C'est demain dimanche que la population de Rive-de-Gier prouvera par un vote unanime qu'entre Couson et Dorlay, elle ne saurait hésiter à faire un choix.

Les électeurs déclareront par leur bulletin de vote que malgré la pression officielle, ils ne se laissent pas séduire. Des affiches sur papier blanc sont placardées en ville; l'administration se croit revenue aux beaux jours de l'Empire.

Et cependant, malgré toutes ses démarches, toutes ses tentatives, tous ses efforts, elle n'a pas réussi à trouver douze hommes dévoués qui consentent à se laisser patronner par elle.

Le sénateur Arbet, le maire Pagnat, et le blackboulé Richarme, malgré toute leur influence, malgré toutes leurs prières, toutes les larmes qu'ils versent dans le gilet de leurs concitoyens n'ont pu décider qui que ce soit à endosser la lourde responsabilité de représenter la population du Dorlay devant l'opinion publique.

C'est un coup de massue qu'ils reçoivent sur la tête et en admettant même (ce que je crois impossible) que l'abstention qu'ils prêchent à outrance empêche un bon résultat pour demain, ils auront toujours à leur passif l'humiliation de n'avoir trouvé aucun citoyen qui ait osé assumer la tâche impopulaire d'avoir préconisé le Dorlay.

Toutes les manœuvres sont employées; un seul bureau sera ouvert, au lieu de deux, comme cela se pratique généralement.

Des brochures sont distribuées en ville, brochures anonymes signées : « Un Buvreur d'eau », et tant d'autres érudites farinées.

Ces manœuvres puériles et de la dernière heure ne feront pas changer l'opinion publique.

Les électeurs de Rive-de-Gier comprennent leurs véritables intérêts; entre le Couson et le Dorlay il ne peut y avoir d'hésitation, chacun le sait.

Un jour de scrutin, l'amitié disparaît, l'intérêt fait place au patriotisme, les besoins de la ville, le bien général doivent primer tout.

On votera donc demain en masse pour les douze conseillers démissionnaires; on renverra ces citoyens loyaux représentants de nouveau l'intérêt général de Rive-de-Gier; ce sera la meilleure manière de protester contre les intérêts individuels de ceux que chacun appelle ici les « sultans du pays ».

Aux urnes, citoyens, et pas d'abstention.

Henry LAPEYRE.

P. S. — J'ai reçu une assez grande quantité de protestations signées « un groupe d'électeurs », contre les agissements autocratiques de nos adversaires, je regrette de ne pouvoir les publier, mais elles méritent que nous combattons pour une bonne cause.

Elections municipales complémentaires du 23 avril.

Electeurs,

Nous ne voulons pas revenir sur les questions jugées par vous. Nos noms ne sont rien, notre programme est tout ! Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, nous le précisons nettement. Utilisation du barrage de Couson pour l'alimentation en eau de Rive-de-Gier. Déclassement ou suppression du canal pour l'assainissement de la ville. Protestation contre l'administration actuelle qui lutte contre vous, au lieu de vous servir ! Si, quand vous aurez parlé, elle persiste à se maintenir, dissolution du conseil pour constituer, par des élections générales, une majorité décisive qui la remplace.

Electeurs,

Vous ne discutez plus, vous allez commander ! Pour être obéi, il faut parler en nombre avec autorité. Nous vivons sous le régime de la souveraineté du nombre. Il faut qu'elle s'affirme avec éclat. On vous conseille de vous abstenir de voter, sous prétexte qu'il n'y a qu'une liste certaine du succès.

C'est une manœuvre perfide contre laquelle il faut vous mettre en garde. L'abstention est une désertion ou une lâcheté. Nous sommes dans la bataille, qui donc voudrait reculer ! Vous n'êtes souverains qu'à la condition d'user de votre souveraineté.

Pour ou contre nous, aux urnes ! Vive la République !

BAJARD, BERGINAT, BONNET, COGNAT, CÉSAR, CHAUFOURNIER, DUMAS, GUTTON, IMBERT aîné, Benoit IMBERT, PITOT, SERVE aîné.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui dimanche, dernière représentation de *Madame Favart*, avec un grand divertissement en trois actes. Le spectacle commencera par le *Sourd ou l'Auberge pleine*, le décapité opéra comique. Demain lundi 24 avril, dernière représentation de *le Tribut de Zamora*, opéra nouveau en quatre actes, de Charles Gounod, avec le concours de MM. Salomon, Seguin, Queyrel, Mmes Baux et Finken.

CONCERT DE L'ECHO DU RHONE

Dimanche 23 avril 1882, salle de la Perle, 8, place de la Croix-Rouge, concert annuel (2^e année), offert à ses membres honoraires par l'Echo du Rhône, fanfare de Bissardon, dirigée par M. Louis Garnier, avec le bienveillant concours de la Lyre Lyonnaise, dirigée par M. Lévy, et de MM. Berger, Pannisset, Passaquier, Ricœur, Roybet, Valentin, Villard et X.

Voici le programme :

Première partie

1. Après l'orage, ouverture, (Clodomir), par l'Echo du Rhône. — 2. Mia Nera, mélodie, sous les Palmiers (Cello), par M. Ricœur. — 3. La légende des écoliers, (Benza), par M. Berger. — 4. Cascarinette, sérénade, (Challier), par M. Roybet. — 5. L'insensé, mélodie (G. Rupes), par M. Villard. — 6. La Noce d'Amazone (Boulangier), par la Lyre Lyonnaise. — 7. Une conférence (X.), par M. Pannisset. — 8. Reviens mon Jean (Jacoby), par M. Valentin. — 9. Fleur aimée (Pillati), par M. X. — 10. La Femme, chansonnette (Brulant), par M. Passaquier. — 11. Soufflet de Diane, fantaisie (Bléger), par l'Echo du Rhône.

Deuxième partie

1. Mignonne, polka mazurka (Madlen), par l'Echo du Rhône. — 2. Siège de Mayence, chant patriotique (Benza), par M. Villard. — 3. Le nid, pastorale (Monet), par M. Ricœur. — 4. Le Bolero des Etudiants, par M. Roybet. — 5. L'enfant sera comme son père (X.), par M. Valentin. — 6. Air de Joseph (Mehul), par M. X. — 7. Ma Pélagie, chansonnette (Bourges), par M. Passaquier. — 8. Sur le Lido, barcarole (L. Colin), par M. Berger. — 9. Le Combat (Becker), par la Lyre Lyonnaise. — 10. Duo du *Châlet* (Adam), par MM. X. et Valentin. — 11. Le Feu d'artifice, scène comique (X.), par M. Pannisset. — 12. Chant des Invincibles, allegro (Bléger), par l'Echo du Rhône.

Le piano sera tenu par Mlle Gaillard.

GRAND CONCERT AUX VARIÉTÉS

C'est aujourd'hui qu'à lieu, dans la salle du théâtre des Variétés, sous Morand, 33, le grand concert organisé par les jeunes gens du sixième arrondissement au bénéfice du Sou des Ecoles.

Comme on a déjà dit, les artistes du Casino, de la Scala et ceux des concerts de Lyon, avec Mlle Marguerite Baux, MM. Queyrel et Barbe, du Grand-Théâtre, qui prêteront leur bienveillant concours au profit de l'œuvre, toute de décentralisation et

de progrès : la Société du Son des Ecoles, promet un succès assuré et une fructueuse recette.

Rapportons aussi que ces nombreux artistes seront secondés par le bienveillant concours de l'Alliance chorale des Dames de la Croix-Rouge, sous la direction de M. Moley, et des Enfants d'Orphée dirigés par M. Guichard.

Le piano sera tenu par M. Arnaud

CONCERT DU DENIER DES ÉCOLES

Dimanche, 23 avril, à 4 heures, salle du Casino, concert-conférence donné avec le concours de l'Harmonie du Rhône, directeur M. Renault, l'Harmonie Gauloise, directeur M. Grillon, la Société chorale des Dames lyonnaises, directeur M. Alfred Bonnet, et de M. Schoch.

Voici le programme :

Première partie

1. Ouverture (X.), exécutée par l'Harmonie du Rhône. — 2. Mes Glorieux (Kreutzer), par la Société des Dames lyonnaises. — 3. Le Hamelet, monologue (P. Billaud), par M. Schoch. — 4. Les Chantres (L. de Rillé), par l'Harmonie Gauloise. — 5. Marche des Volontaires (O. Métra), par l'Harmonie du Rhône. — 6. Le Message du Printemps (Aubert), par la Société des Dames lyonnaises. — 7. L'Origine des Lettres (D. Schoch), par M. Schoch. — 8. L'Alouette (Marc Burty) par l'Harmonie Gauloise. — 9. La Marseillaise (Rouget de l'Isle), par l'Harmonie du Rhône.

Deuxième partie

Conférence par M. Maadier-Montjau, député de la Drôme, qui traitera de l'Enseignement laïque.

THÉÂTRE DELORBIEUX

(Place de la Boucle)

Vu l'immense succès obtenu aux dernières représentations de dimanche dans le quartier de la Part-Dieu, M. Bénézet a décidé qu'il donnerait quelques représentations à l'occasion de la fête de la Boucle.

SPECTACLES DU 23 AVRIL 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *Mme Favart*, op. com. Le *Sourd* ou *L'Auberge pleine*, opéra comique.

Théâtre des Clémentines

7 h. 1/4. — *Le Bossu*, drame.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)

5 heures. — *La Vie de Bohème*, drame en 5 actes.

L'Appel après le combat, poésie.

Salle Indienne (Théâtre Bellecour)

Tous les soirs, concert.

Aleazar (Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

CONCERT DE LA FANFARE LYONNAISE

Une grande solennité musicale, une véritable fête artistique réunit chaque année un nombreux public d'élite qui se fait un devoir et un plaisir de venir applaudir une brillante cohorte d'amateurs de grande valeur.

Nous voulons parler de la Fanfare lyonnaise, une des meilleures et des plus anciennes sociétés musicales de notre ville.

C'est hier qu'avait lieu au Grand-Théâtre cette fête annuelle.

Comme d'usage, tous les principaux artistes de notre première scène avaient prêté leur bienveillant concours.

A huit heures commençait le concert par l'ouverture de *Nabuchodonosor*, brillamment interprétée par la Fanfare lyonnaise.

Une salve considérable d'applaudissements a souligné cette exécution.

Puis nos divers artistes ont interprété plusieurs airs et fantaisies avec grand talent.

Mesdames Baux, Ambre, Riveri, MM. Salomon, Seguin, Bataille, Engel, Barbe, Dalbert ont tour à tour été applaudis.

Entre la première et la deuxième partie du concert, une conférence comique sur le divorce a été faite par notre excellent trial M. Nerval.

La deuxième partie a commencé par l'ouverture de *Sémiramis* exécutée par la Fanfare lyonnaise dont le succès a été encore très grand.

Mmes Baux, Emilie Ambre, Finken MM. Salomon, Seguin, Queyrel, Engel, pour l'apartie vocale; MM. Lapré, Dal Vescoet Forestier, pour la partie instrumentale, ont été chargés de la seconde partie. On a surtout remarqué l'Étoile de Faure chantée par Mme Ambre, la *Sérénade* de Schubert, chantée par Mlle Baux et le duo de la *Reine de Chypre*, magnifiquement interprété par MM. Salomon et Seguin.

La Fanfare lyonnaise, pour terminer ce brillant concert a exécuté la charmante polka de Junod : *Souvenir de Cannes*.

Nous ne saurions trop féliciter M. Monnet, l'habile directeur de cette fanfare modèle et son dévoué président M. Deville.

Il existe peu de sociétés en France aussi parfaitement organisées et dont la valeur artistique atteigne une pareille hauteur.

La Fanfare lyonnaise l'a encore prouvé hier et elle le prouvera longtemps.

J. DAVERNY.

LE SCANDALE DU FORT SAINT-JEAN

Un grand nombre d'habitants du quartier des Chartreux ont signé la pétition suivante qui a été adressée à M. le général commandant la place de Lyon :

Monsieur le général commandant la place de Lyon et le département du Rhône,

Les soussignés, habitant près le fort Saint-Jean, à Lyon, ont l'honneur de vous déclarer ce qui suit :

Il est à notre connaissance que le sergent Vincentelli a frappé de quatre coups d'un instrument tranchant, M. Dunkèle, père d'une nombreuse famille;

Que le sergent Vincentelli, homme violent, a dans le fort des camarades qui le soutiennent et qui, dans cette affaire regrettable, ne disent pas toute la vérité;

Que ledit Vincentelli, qui est censé être à la salle de police, n'y reste que pendant que l'officier de la section est au fort, et qu'aussitôt après son départ, on le laisse sortir, ce qui lui permet de se montrer sur la porte du fort, fumant la cigarette, et narguant les habitants du quartier qui estiment que sa conduite coupable mérite un châtimement.

Dans l'espoir, Monsieur le général, qu'il suffira de signaler ces faits à votre haute justice pour les faire cesser, Daignez agréer, etc.

(Sont de nombreuses signatures)

Ce qui se passe au fort St-Jean, est véritablement scandaleux.

Malgré le commandant, malgré le lieutenant Germain, le triste individu qui a frappé M. Dunkèle, se promène en liberté chaque matin, au su et au vu du sergent-major corses Guetella, des sous-officiers corses Ribetti et Guidoni, ce dernier, un des héros de l'affaire St-Nizier.

M. le général Farre, étant gouverneur de Lyon, avait dû prendre des mesures sévères contre plusieurs sous-officiers, tous Corses.

Au fort Saint-Jean, c'est le sergent-major Guetella qui commande en maître.

M. le gouverneur de Lyon, M. le commandant de la place, M. le sous-intendant l'âge peuvent donner des ordres; si l'agit d'un Corse, on passe outre.

Nous pouvons prouver ce que nous avançons.

Nous demandons à M. le général gouverneur de Lyon de se souvenir du général Farre : Que la loi soit égale pour tous.

Le sergent Vincentelli s'est rendu coupable d'une tentative de meurtre. Nous demandons que, quoique Corse, on le traite comme tout accusé.

SUICIDE RUE DE MARSEILLE

Les habitants de la rue de Marseille ont été mis en émoi, hier, par un douloureux et regrettable événement.

Au troisième étage de la maison portant le n° 8 de cette rue habitait, depuis un certain nombre d'années, la femme D..., âgée de 40 ans environ.

Restée veuve avec trois enfants, cette pauvre femme avait vu disparaître successivement les petites économies qu'elle avait réalisées du temps de son mari.

La misère était venue, et les personnes qui approchaient la femme D... ne tardèrent pas à remarquer que la santé de celle-ci s'affaiblissait et que ses facultés mentales baissaient de jour en jour.

Hier soir, à huit heures, cette malheureuse, après avoir pris la triste précaution d'éloigner ses enfants, grimpa sur le toit peu éloigné de sa fenêtre, et, avant qu'on ait eu le temps de s'opposer à son funeste projet, se précipita dans la rue.

Lassalle, âgé de 41 ans, employé au chemin de fer.

Cet homme a eu la jambe droite gravement fracturée par la chute d'une pièce de bois.

La femme Vial, née Besson âgée de 63 ans, demeurant chez son gendre, M. Bibet, rue Sainte-Anne de Baraban, 4, a disparu du domicile de ce dernier, depuis hier matin, cette femme ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés, on craint qu'il lui soit arrivé quelque malheur.

Ces ossements ont été envoyés à M. le docteur Lacassagne pour être soumis à un examen.

Toujours les vols à la tire. Une dame Chazal, propriétaire aux Echallais, près Chivors, s'est aperçue en mettant la main dans sa poche, que son porte-monnaie, contenant une somme de 30 francs environ avait disparu.

M. Petitgirard, traiteur à la Saulée d'Oullins, a été arrêté cette nuit à quelques pas de son domicile par un inconnu qui lui demandait l'heure. M. Petitgirard a de suite compris ce que voulait cet individu, aussi s'est-il empressé de faire usage d'un gourdin dont il était muni, il en a administré quelques coups sur la tête de son interlocuteur, qui s'est empressé de prendre la fuite.

La nuit était assez obscure pour que M. Petitgirard n'ait pu prendre le signal de l'individu qui l'avait ainsi accosté. La police le découvrira-t-elle grâce aux blessures qu'il a reçues ? Espérons-le.

Si tous les agresseurs nocturnes étaient réprimés de la même façon, il y a gros à parier que cette industrie disparaîtrait.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier matin vers 6 heures, dans l'appartement de M. Bourget, rue Terme, 27.

Il a été éteint à l'aide de seaux d'eau par deux pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville.

Les dégâts qu'il a occasionnés n'ont aucune importance.

Un peu plus tard, vers dix heures, un autre feu de cheminée, également sans importance s'est déclaré dans la maison portant le n° 18 de la rue Ferrandière, au 3^e étage.

Comme le précédent, il a été éteint au bout de quelques minutes par deux pompiers accourus à la première alarme.

M. B... vieillard de 60 ans, habitant le quartier de la Guillotière, traversait hier soir vers dix heures, la place des Cordeliers, lorsque arrivés à hauteur de la rue de la Bourse, il fut pris subitement d'un étourdissement et roula sur le pavé.

On s'empressa autour de lui et on le transporta dans une pharmacie où les soins les plus intelligents lui furent immédiatement prodigués.

M. B..., dont les blessures n'offrent aucune gravité, a été reconduit en voiture à son domicile.

C'est un véritable succès. Les troisième numéro des *Romans Lyonnais* contenant la suite des romans en publication : *Le Crime de la Guillotière* et *l'Orpheline de la Croix-Rousse*, a paru hier.

On y lira des révélations fort curieuses sur la période du Seize-Mai à Lyon. La plaidoirie du célèbre avocat Landrieu ; les canailleries du policier Corcorio et de son préfet Dueroq, etc.

Dans *Le Crime de la Guillotière*, on trouvera des détails véritablement émouvants.

En vente : 10 centimes, dans toutes les librairies et les kiosques.

Les délégués des trois sections, formant le comité de la commune de Villeurbanne, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu lundi 24 courant, chez le citoyen Chappuis, restaurateur, à la cité Lafayette.

ORDRE DU JOUR : Communication d'une lettre de notre député.

Pour la commission : LASCOMBE. — LAFOREST.

Grand bal de la Tonnellerie Lyonnaise

Le bureau de la chambre syndicale, a l'honneur d'informer messieurs les membres de la corporation, que l'assemblée générale privée, aura lieu dimanche, 30 courant, au palais de l'Alcazar, rue de Séze.

ORDRE DU JOUR : Nomination d'une commission exécutive pour le bal annuel.

Pour le bureau : GRENOUILLET.

Nota. — Nous prions nos collègues d'être exacts.

Société philanthropique de la Haute-Loire

Aujourd'hui dimanche, 23 avril courant, réunion du bureau de 3 à 4 heures de l'après-midi, au siège social, rue Molière, 108, et rue Servient, 21.

Le président, A. DEMEURE.

Tous les ex-sous-officiers, brigadiers et soldats des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e et 9^e cuirassiers qui ont participé à la bataille de Reischaffen, le 6 août 1870, sont invités à une réunion amicale qui aura lieu le dimanche 30 avril, à 4 heures du soir, chez le citoyen Chabas, cafetier, rue Boileau, 131.

Cercle de la Solidarité

Lundi 24 avril à 8 heures 1/2 du soir, M. Bernard, avocat, fera une conférence et traitera de la *Théorie des deux chambres*. Cette question toute d'actualité sera du plus vif intérêt pour nos sociétaires et leurs amis.

Le président du Cercle, CARLOD.

Maison recommandable. Au Grand Tailleur, L. BURGARD, ex-gérant de la maison G. Simon. Vêtements sur mesure en tous genres et de conditions exceptionnelles. 28, Rue St-Pierre, au premier, LYON.

DEPARTEMENTS

RHONE

ENTREREMMENT CIVIL

Villefranche. — Les amis et connaissances du citoyen Dussieux sont priés d'assister aux funérailles de son fils, Pierre Dussieux. Le convoi partira du domicile du défunt, impasse Monplaisir, à la Quarantaine.

LOIRE

ELECTIONS MUNICIPALES

Saint-Etienne. — Hier soir, affluence nombreuse à la réunion du Prado.

M. Laur, ingénieur, candidat du parti opportuniste, a parlé longuement. Sa connaissance des affaires lui a valu un succès d'estime et pas plus.

La majorité des électeurs présents a été obtenue par la candidature ouvrière du citoyen Heurtier.

A demain le résultat.

VOL A LA TIRE

Hier matin, au moment où M. X... voulait solder une acquisition faite au marché de la place du peuple, elle s'aperçut qu'un adroit filou lui avait enlevé son porte-monnaie contenant une pièce de 20 francs et 4 ou 5 francs en monnaie.

Nous rappelons au public que ce marché est le lieu de prédilection de MM. les filous et qu'on ne saurait trop se méfier.

GUET-A-PENS ET VOL

Dans la nuit du 27 au 28 mars dernier, un sieur Court Victor, âgé de vingt-six ans, garçon de ferme, sans domicile, attirait, au Jardin-des-Plantes, la nommée Céline Fournel, femme Fournier, et là, de complicité avec deux individus restés inconnus, arrachait avec violence, à cette femme, son porte-monnaie, contenant 38 francs et une chaîne en or, dite *tour-de-cou*, d'une certaine valeur.

De voitures de maître, et le convoi se dirigea lentement vers l'église.

Au moment où il s'ébranlait, un train du Paris-Lyon-Méditerranée, venant de Dijon, s'arrêtait à Brunoy.

Une jeune fille de vingt ans, brune, très belle, vêtue de deuil, pâle, les yeux rougis, la figure contractée par l'angoisse, couchée à demi dans l'angle d'un compartiment de première classe où elle se trouvait seule avec une femme de chambre, murmurait en entendant nommer la station par les employés : — Brunoy !... Nous ne sommes qu'à Brunoy !... Une heure encore pour arriver à Paris. Une demi-heure au moins pour aller de la gare à l'hôtel ! J'arriverai trop tard !

— Et la jeune fille — en qui nos lecteurs ont deviné déjà mademoiselle Hélène de Chaslin, — étouffa ses sanglots dans son mouchoir.

Court a été arrêté hier ; espérons que ses complices ne sauraient tarder à l'être, à leur tour.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

La session du Conseil général a pris fin hier, à la clôture de la séance.

Aucun incident à noter au cours de cette session.

ARRESTATIONS

On a arrêté : Jean-Marie Courbon, vingt-neuf ans, demeurant rue Tarentaise, 36, inculpé d'attentats à la pudeur, commis sur quatre enfants de sept et huit ans.

Courbon a fait des aveux ; Duvrenay, dit Petit-Jean, demeurant rue Violette, inculpé d'escroquerie au préjudice du nommé Jerphanon, distillateur, rue de Roanne, 24.

La chambre syndicale des ouvriers briquetiers et tuilliers de la Loire, nous adresse la lettre suivante :

« Saint-Etienne, le 21 avril.

« Monsieur le Rédacteur,

« Les ouvriers briquetiers de quatre fabriques de produits réfractaires se sont mis en grève, le 21 courant, suite du refus de MM. les patrons, d'accéder à la juste réclamation qui leur avait été adressée par la chambre syndicale et qui était celle-ci :

« Réduction à dix heures, sans abaissement de salaire, de la journée de travail « qui est actuellement de douze heures. »

« La chambre syndicale espère que les patrons reviendront sur leur décision et, imiteront en cela, leurs collègues MM. Carves, au Marais, et Mousset et Mégasson, à la Marie-Blanche, qui, ayant souscrit à la demande dont il s'agit, ont leurs fabriques en pleine activité.

« La chambre syndicale proteste contre l'épithète de « grossiers » adressée injustement aux délégués, et la renvoie à ses auteurs.

« La commission exécutive pris tous les membres de la corporation de vouloir bien ne pas se diriger sur Saint-Etienne tant que durera le grève.

Pour la Commission : Le Président, Le Secrétaire, R. F. C. A.

St-Chamond. — Dans la nuit du 21 au 22 courant, un vol de 4 balles de pommes de terre a été commis sur la place Notre-Dame, à St-Chamond, et cela sans que le sieur Martin qui en avait la garde s'en soit aperçu.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police Soubeyran sur ce vol audacieux et tout porteur à croire que les auteurs tomberont bientôt entre les mains de la justice.

ISERE

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Grenoble. — Avant-hier ont eu lieu des examens pour les bourses de l'enseignement primaire supérieur, 23 jeunes gens de 12 à 14 ans s'étaient présentés, 9 ont été reçus.

Pour la deuxième catégorie, 35 jeunes gens de 14 à 16 ans s'étaient présentés, 7 seulement ont été reçus.

ELECTIONS MUNICIPALES

Une troisième liste de candidats vient de paraître celle du parti ouvrier socialiste, qui présente les mêmes citoyens que dimanche dernier.

Ce sont MM. Léon Doyen, Coquant, Sully-Royan et Jacquier.

Le comité affirme énergiquement que tous ses candidats sont éligibles, par conséquent, les journaux qui affirment que M. Doyen n'est pas éligible, ne font qu'une manœuvre électorale.

Aussi nous espérons que les électeurs ne se déjugeront pas et que M. Doyen sera élu.

VOL ET ARRESTATION

Le nommé Giroud, Guiseppe. Agé de 17 ans, vitrier ambulancier, a été mis en arrestation pour vol d'une pièce de 20 francs, appartenant à un de ses camarades nommé Canavizze également vitrier ambulancier.

COUR D'ASSISES DE L'ISERE

C'est le lundi 22 mai que doit s'ouvrir la session des assises, pour le 2^e trimestre de l'année 1883, sous la présidence de M. Grimaud, conseiller à la Cour d'appel, et de MM. Guirmand et Acrias, conseillers à la Cour, pour assesseurs.

CONCERT DE L'ÉCHO DES ALPES

La Société d'harmonie, l'Echo des Alpes, sous la direction de M. Discher, donne demain, dimanche, son premier concert d'été, qui aura lieu au Jardin des Plantes, à deux heures précises de l'après-midi.

ELECTIONS MUNICIPALES

Vienne. — A la liste des noms que nous avons publiés hier, il nous faut ajouter le

nom du citoyen C. Plantin, ouvrier tisseur et caricaturiste bien connu ici, qui pose sa candidature.

Chambre syndicale ouvrière des tisseurs de Moirans (Isère). — Tous les membres de la corporation des tisseurs de Moirans, Paviot et Voiron, sont invités à se rendre, dimanche, 23 avril courant, à 2 heures précises, au siège social, mairie de Moirans.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du dernier procès-verbal. — Communications et correspondances. — Lecture du règlement intérieur de la chambre syndicale. — Nominations diverses. — Lecture du rapport sur la comptabilité et examen des comptes de caisse. — Vote sur ce rapport.

Rapport de la Commission des tarifs et du métrage.

On recevra les nouvelles adhésions.

Le soir, grand bal, de cinq heures à onze heures.

Pour le Comité : La secrétaire, LHERITIER JOSEPHINE.

DROME

Valence. — Par suite de la détresse du train de marchandises 3074, au kil 675, près de Donzère, tous les trains suivants, d'hier et se dirigeant sur Lyon, ont éprouvé des retards assez considérables dans la marche ordinaire du service.

Le train direct n° 46 qui, habituellement, arrive à 7 heures 55 minutes du matin, n'y est arrivé qu'à 8 heures 50 minutes, c'est-à-dire près d'une heure de retard.

ARDECHE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 AVRIL

Privas. — M. Pouzet adresse aux électeurs de Privas la lettre suivante :

« Mes chers concitoyens, « Le grand nombre de voix que vous avez bien voulu m'accorder dimanche dernier, alors que ma candidature s'était produite à la dernière heure, m'engage à venir aujourd'hui solliciter vos suffrages.

« Vous me connaissez tous, je suis sincèrement attaché aux institutions républicaines ; si j'ai l'honneur de vous représenter, soyez persuadés que je me dévouerai aux intérêts de notre ville.

« Vive la République !

« Pouzet, propriétaire, « Place du Frial. »

SAONE-ET-LOIRE

INCENDIE

Mâcon. — Un commencement d'incendie dont la cause est inconnue, a éclaté à Ciel, le 18 courant, vers 6 h. du soir.

Le feu a consumé une meule de paille, d'environ 1,500 kilos, appartenant au nommé Jean-Louis Lory, âgé de 37 ans, propriétaire à Merley, commune de Ciel (Saône-et-Loire).

Les pertes occasionnées par ce sinistre sont de peu d'importance.

On croit l'attribuer à des étincelles sorties d'une cheminée voisine.

THEATRE DE MACON

Dimanche prochain 23 avril, grand concert donné par le quatuor hongrois, sous la direction de M. Butynsky, chef d'orchestre. Le concert commencera à 8 h.

BRASSERIE CASINO DE MACON

Depuis quelques jours, nous possédons à la Brasserie Casino, une étoile, nous voulons parler de Mlle Jeanne Richard, comique excentrique, qui obtient chaque soir un immense succès ; elle est très bien secondée par Mlle Berthe, bluettes, et par M. Dominique, comte et danseur.

Nous engageons vivement nos lecteurs à aller applaudir ces artistes qui font chaque soir les délices de nos amateurs de chants.

Ce matin, le nommé Claude Braqui, marchand de grains, rue Municipale, est tombé mort en ouvrant son magasin.

La mort est attribuée à une congestion cérébrale.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Ce matin la police de notre ville était avertie qu'une femme venant de partir par le train, avait été trouvée en possession d'un jeune enfant, nouveau-né, qui était mort, d'après son dire, entre Dijon et Beaune.

Des explications lui ayant été demandées sur le nom de l'enfant et celui de sa famille cette femme n'a rien voulu faire connaître.

La police l'a mise en état d'arrestation et une enquête est ouverte sur cette affaire.

N. B. — Après une enquête sérieuse faite par la police, la femme arrêtée ce matin à la gare de Mâcon, a été remise ce soir en liberté.

Il n'y a donc pas crime comme tout le faisait supposer.

GRAND ORAGE A MACON

Ce matin un grand ouragan s'est déchaîné sur notre ville, et comme c'était jour de marché, a occasionné plusieurs accidents.

Entre autres, sur le pont de Saint-Laurent, plusieurs chars de paille ont été renversés par l'orage, sous l'un d'eux a été pris un nommé C..., qui a pu se retirer sain et sauf.

Un autre accident est arrivé à peu près à la même heure, et également sur le pont de Saint-Laurent, une voiture de louage appartenant au sieur Mantou, loueur de voitures à Saint-Laurent-lès-Mâcon, a renversé un jeune enfant de 6 ans, et lui a fait de fortes contusions à la cuisse.

Toujours les suicides, nous enregistrons les suivants :

Le 13 courant, à 11 heures du matin, le sieur Jacques Prost, âgé de 48 ans, fermier à Chateau-Renard, a été trouvé pendu dans son écurie.

Cette mort est le résultat d'un suicide.

Le 19 courant la gendarmerie était en tournée, vers 3 heures du soir, fut informée que le nommé Jean-Marie-Philibert Vaudron, âgé de 73 ans, fermier à la Motte, commune de Sainte-Croix, s'est suicidé par strangulation.

De l'enquête ouverte à ce sujet, il résulte que Vaudron ayant des contrariétés de famille, a pour ce motif mis fin à ses jours.

DERNIERE HEURE

RIXE ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS

Le Havre, 22 avril.

Une rixe générale a failli éclater entre les ouvriers français et italiens travaillant au canal de Tancarville.

Le parquet et le sous-préfet du Havre se sont aussitôt rendus sur le théâtre des désordres et sont parvenus à empêcher de graves conflits.

L'AMIRAL JAURÈS A SAINT-PETERSBOURG

Saint-Petersbourg, 22 avril.

L'amiral Jaurès, ambassadeur de France en Russie, a remis hier ses lettres de créance à l'empereur, à Gatchina.

GRÈVE DES TYPOGRAPHES

Rome, 22 avril.

La grève des typographes continue. L'imprimerie de la Chambre des députés a été abandonnée par tous les ouvriers.

BOURSE DE PARIS

De 22 mars 1883

3 0/0 Franc..	83 65	Union Génér.	430 ..
3 0/0 Amort.	84 07	Crédit de Fr.	430 ..
3 0/0 R. d. n.	84 07	Foncière Lyon	430 ..
5 0/0 Franc..	118 45	Banque ott.	715 ..
5 0/0 Italien.	90 80	Banq. autric.	600 ..
3 0/0 Esp. ex.	11	Banq. hongr.	600 ..
3 0/0 Turc.	13 65	Autrichien.	700 ..
6 0/0 Egypte	343	Lombard.	314 ..
B. de France	5160	Saragosse.	540 ..
Crédit foncier	1637	Nord d'Esp.	700 ..
Crédit mobil.	555	Suez.	2595 ..
Crédit lyonn.	755	Paris-L.M.	1790 ..
Mobilier esp.	506	Consolidés.	404 1/16

BOURSE DE LYON

De 22 mars 1883

3 0/0 Franc..	83 50	Suez	2530 ..
3 0/0 Amort.	84 25	Foncière lyo.	525 ..
4 0/0 Franc..	118 45	Ville de Lyon	88 ..
5 0/0 Franc..	118 25	Vill. Paris	400 ..
5 0/0 Italien.	91	Vill. Paris 71.	334 ..
Dettes turque.	13 65	Rhône-L.	600 ..
Dettes Egypt.	343	Croix-Rouge	600 ..
Mobilier fran.	555	Domb. S. M.	380 ..
Crédit lyonn.	755	Gaz de Lyon	1220 ..
Union Génér.	430	Gaz S. et L.	450 ..
B. Lyon-Loire	480	F. Terrenoire	730 ..
Mobilier esp.	506	L'Horme	540 ..
Banque ott.	715	Le Creusot.	1650 ..
Pays autric.	600	Acier. Marin.	615 ..
S. Lyonnaise	755	Mines Loire.	245 ..
P.-L.-M.	1790	Montrambert	837 50
Chemins aut.	702	St-Etienne.	61 ..
Lombard.	314	Rive-de-Gier	61 ..
Saragosse.	540	Roche-Flm.	61 ..
N. d'Espagne	404	Cie Abattoirs	61 ..

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui dimanche 23 courant, à 2 h. 3/4 du soir, auront lieu les funérailles de la citoyenne

GONINDARD, née Marie PARIS

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue de l'Eglise, 5, à la Vilette, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des ouvriers peintres en voitures de la région lyonnaise. — Toute la corporation est convoquée à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu dimanche 23 avril à 2 h. 1/2 précises du soir chez le citoyen Célérier, cafetier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu trimestriel. Nomination de la commission de contrôle, de syndics et de collecteurs.

Cotisations, inscription de nouveaux adhérents.

Nota. — Les adhérents qui n'ont pas reçu leur livret, devront les retirer dimanche avant la séance. Ceux qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Le secrétaire, CAVAILLON.

Chambre syndicale des coupeurs, brocheurs et cambreurs. — Voici l'extrait du procès verbal de l'assemblée générale trimestrielle du 16 avril 1882.

La réunion après avoir entendu la lecture du rapport fait par le citoyen Pays, relativement à la caisse de retraites pour la vieillesse (admis en principe dans ses statuts), a adopté les articles suivants :

Art. 1^{er}. — La caisse de retraites fonctionnera dix années après la fondation de la chambre syndicale, en divisant le capital par moitié ; les intérêts des deux fractions de ce dernier, seront exclusivement employés à cette retraite.

Art. 2^e. — L'âge de 60 ans révolus et dix années de présence ininterrompue donneront droit à la retraite pour les sociétaires inscrits, datant de la première année de la création de la chambre syndicale, et comme tel seront considérés comme fondateurs.

Art. 3^e. — Les membres inscrits après la première année, devront avoir quinze années de présence sans interruption et soixante années d'âge.

Art. 4^e. — Les membres inscrits après l'acceptation des présents statuts, auront droit à leur retraite, qui sera basée sur les intérêts des sommes qui seront versées en date de leur entrée, et après vingt années de présence sans interruption et soixante années d'âge.

Nous invitons tous nos collègues qui ne font pas partie de la chambre syndicale, à s'adresser à nous s'ils veulent profiter des avantages qui résultent de ces nouveaux articles statutaires.

Le secrétaire, L. GARRIOD.

Cordonnerie lyonnaise. — Toute la corporation est invitée à une réunion générale publique dimanche, 23 courant, à 3 heures du soir, à l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11.

ORDRE DU JOUR :

Rapport des comptes et contrôle par toute l'assemblée. — Rapport des délégués retour de campagne. — Mise à l'index d'une nouvelle maison.

Nota. — Nous rappelons à tous les citoyens qui ont des listes de souscription d'en faire le dépôt à la réunion où la permanence. Nous ferons connaître d'ici à quelques jours par la presse les numéros des listes rentrées et le nom du collecteur s'il n'y a pas d'opposition.

Pour la commission :

Le président, J.-B. B. Le secrétaire, A. C.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

5 ⁰	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 ⁰	id.	18 mois.
3 ⁰	id.	1 an.
2 ¹⁹ 00	id.	6 mois.
2 ⁰	id.	3 mois.
1 ⁰	à l'argent remboursable à vue	

Mettre les remèdes à la portée de toutes les bourses en se contentant d'un bénéfice honnête, ne livrer que des médicaments de premier choix, toujours frais, étant souvent renouvelés, telle est l'œuvre philanthropique qu'a entreprise la Grande Pharmacie des Brotteaux. On peut dire que le succès a dépassé ses espérances. Merveilleusement organisé, possédant un vaste laboratoire hors barrières (rue du Midi, aux Charpennes), la Grande Pharmacie des Brotteaux remplit avec le plus grand soin les ordonnances de MM. les médecins et avec un rabais de 30 pour cent sur les prix ordinaires. Une très forte remise est faite sur les spécialités.

Tous les produits sont vendus 30 0/0 au-dessous du tarif ordinaire. Voici un aperçu du prix courant qui sera envoyé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande.

Liquor de Goudron, 1 fr. 25 le flacon. — Extrait de Quina fluide pour préparer soi-même instantanément le Quina, 1 fr. le flacon. — Huile de foie de Morue (importation directe), depuis 2 francs 25 le litre. — Sirop d'écorce d'orange amère, 3 fr. 20 le litre, 1 fr. 75 le demi-litre. — Vins de Quina, Malaga, Madère, etc., à 2 fr., 3 fr. et 4 fr. 50 le litre (se vendent aussi par demi litre).

Envoi franco en province. — Bien prendre l'adresse, 82, avenue de Saxe, et 23, rue Cuvier, Lyon.

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède, par les bandages perfectionnés **Laurent PUY**, bandagiste Rue de la Barre, 5, Lyon.

Dépoussié du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue La Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, rue S-MONOD

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 98.635. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. de MONTANZ, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 42 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 1/2, 1 et 2 kil. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CELESTINE PUYLAURENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant la cote des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Café, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Samedi et le Dimanche

Il donne la cote exacte des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOFF

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marchands, 2.

AVIS

La vente consentie par M. François, mécanicien, au bénéfice de MM. Roesch et Thibaut est annulée d'un commun accord.

ON DEMANDE

à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70. Adresser les offres à l'agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3032.

L'AVENIR par les Cartes et Lignes de la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STÉPHANIE

GUÉRISON RADICALE

et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capucins Quet**. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservative et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, Vauvan, 14

A VENDRE

de suite, pour se retirer des affaires, un ancien fonds de tailleur fabricant de manteaux en tous genres, situé au centre de la ville. — S'adresser à l'agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3018.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

40^e Année

MAISON D'ACCOUEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

Des boissons gazeuses. Guide manuel du fabricant, 4 volumes grand in 8, illustrés de 80 gravures, indispensables à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur Hermann Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er}.

LYON

F^r DIEN, Tailleur

7, rue Mortier, 7

Tailleur à façon

Réparations en tous genres

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

TIRAGE

DE LA

LOTTERIE DES ARTISTES DRAMATIQUES

Les 160 Lots gagnants, formant un total de 400,000 fr., sont sortis dans l'ordre suivant :

NUMÉROS GAGNANTS

Le N° 1,503,344 gagne le Gros Lot de 100,000 fr.

Les Numéros 1,388,269 et 645,471 gagnent chacun 50,000 fr. — Les Numéros 925,246 et 371,692 gagnent chacun 25,000 fr. — Les Numéros 1,208,846, 54,404, 1,021,004, 1,515,661 et 1,681,970 gagnent chacun 10,000 fr.

LOTS DE 1,000 FRANCS

72.821	230.470	370.509	518.578	608.111	853.972	1.404.686	1.451.089	1.258.241	1.405.556
127.358	233.017	383.733	530.373	613.787	888.501	1.409.690	1.479.201	1.358.587	1.527.642
124.415	273.683	389.543	538.917	603.453	910.420	1.413.259	1.484.683	1.261.763	1.539.084
209.484	300.135	421.901	579.395	749.936	985.898	1.540.589	1.233.359	1.361.410	1.573.804
221.417	345.459	478.560	588.791	791.854	989.905	1.410.151	1.249.870	1.372.657	1.583.976

LOTS DE 500 FRANCS

490	123.373	277.245	467.974	696.907	758.554	880.520	1.448.523	1.301.474	1.434.720
28.131	132.497	290.155	505.689	642.633	830.584	899.553	1.461.761	1.302.870	1.498.375
32.353	139.750	296.692	517.272	656.298	834.786	902.453	1.201.674	1.329.402	1.499.552
48.644	188.277	319.776	520.711	669.581	842.942	942.783	1.215.149	1.348.124	1.504.000
71.601	216.834	343.869	525.723	690.192	850.348	950.523	1.221.362	1.348.954	1.505.016
77.775	230.627	380.269	576.287	703.976	890.375	989.947	1.238.588	1.385.991	1.507.473
81.216	237.627	388.382	585.105	720.008	899.377	1.043.953	1.252.308	1.386.537	1.517.321
91.681	243.342	388.475	598.589	727.279	898.176	1.106.272	1.252.720	1.390.252	1.525.067
113.362	257.394	399.589	609.489	747.869	898.656	1.125.886	1.259.194	1.404.556	1.598.291
130.682	276.916	401.911	625.107	750.583	882.997	1.138.851	1.283.267	1.420.136	1.589.335

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie **Léon BERTRAND**, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssonnet, cours de Broches; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise.

A GRENOBLE : Pharmacie Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teinturiers

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Saint public — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Melior — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire, — Moniteur de la Loire, — Journal de Saint-Etienne, — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes, — Courrier du Dauphiné, — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Mourmelon : Indicateur.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

DIE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERRAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS